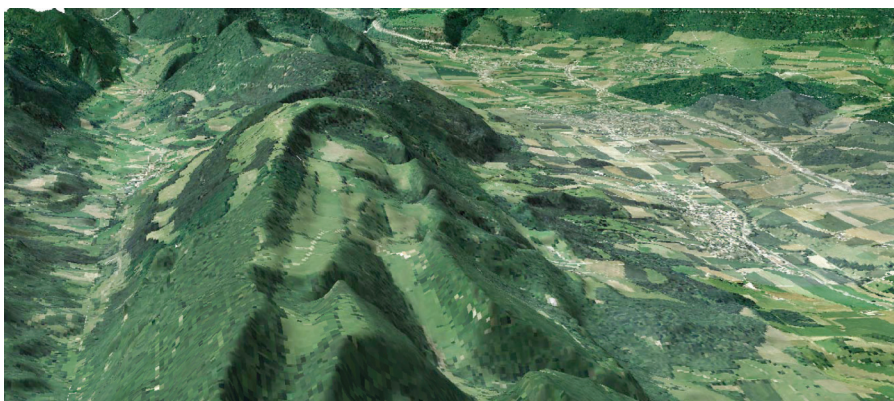




MICROREGION DE LA HAUTE-SORNE



Plan d'action

Pour traiter: Fernand Bernasconi-Isabel Garcia
urbaplan lausanne

0428 pa-projet_2.doc-15.06.05-FBE-IG

lausanne

av. de montchoisi 21
1006 lausanne
t 021 619 90 90 f 021 619 90 99
lausanne@urbaplan.ch

fribourg

rue pierre-aeby 17
cp 87 - 1702 fribourg
t 026 322 26 01 f 026 323 11 88
fribourg@urbaplan.ch

genève

rue de berne 32
cp 2265 - 1211 genève 1
t 022 716 33 66 f 022 716 33 60
geneve@urbaplan.ch

neuchâtel

rue du seyon 10
cp 3211 - 2001 neuchâtel
t 032 729 89 89 f 032 729 89 80
neuchatel@urbaplan.ch

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. INTRODUCTION | 4 |
| 1.1 Définition | 4 |
| 1.2 Elaboration | 4 |
| 1.3 Structure et contenu | 5 |
| 2. PLAN D'ACTION DE LA MHRS | |
| ACTION 1 : HOME MEDICALISE | 6 |
| ACTION 2 : STAND DE TIR | 7 |
| ACTION 3 : TRANSPORTS PUBLICS | 8 |
| ACTION 4 : TRANSPORTS SCOLAIRES | 9 |
| ACTION 5 : ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES | 10 |
| ACTION 6 : RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES | 11 |
| ACTION 7 : INFORATION A LA POPULATION | 12 |
| ACTION 8 : ZONE D'ACTIVITES MICROREGIONALE | 13 |
| ACTION 9 : ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES | 14 |
| ACTION 10 : TOURISME ET LOISIRS | 15 |

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Les 7 communes de Bassecourt, Boécourt, Courfai-vre, Glovelier, Saulcy, Soulce et Undervelier ont décidé d'unir leurs forces et de créer la Microrégion de la Haute-Sorne (MRHS) avec la participation du Canton. Une convention a été signée par les 7 communes en juin 2003. Le comité de pilotage, chargé d'appliquer la convention, a élaboré une charte de la MRHS qui contient les objectifs et les principes d'organisation et de développement de la MRHS. Cette charte est composée, entre autres, du présent document, le plan d'action.

1.2 Définition

« Le plan d'action (PA) formule des projets réalistes et réalisables à mettre en œuvre par les communes de la Microrégion de la Haute-Sorne. Cela peut concerner la coordination d'activités, la collaboration intercommunale ou la réalisation de projets spécifiques. Il consiste aussi à organiser le partenariat entre les communes, les institutions et le privé. Il prévoit les mesures de gestion de l'organisme chargé de sa mise en œuvre et ses statuts. »¹

Le présent document constitue donc la partie opérationnelle de la charte. Il définit et organise la mise en œuvre des objectifs établis dans la charte et selon le schéma d'aménagement et de développement (SAD).

C'est un document évolutif qui devra être adapté en fonction des besoins et des priorités.

1.3 Méthode

Lors de la phase constitutive de la convention, un premier plan d'action a été établi. Ce document ainsi

que le plan directeur cantonal (PDC) ont servi de référence pour l'élaboration du présent rapport.

Le PDC fournit une liste de thèmes parmi lesquels le comité de pilotage a sélectionné ceux susceptibles d'intéresser la MRHS. Cet inventaire a permis d'identifier et de clarifier les besoins et les actions prioritaires pouvant être réalisées.

Les deux types d'action portent sur :

- > la mise en œuvre d'opérations-pilotes
- > le lancement d'études complémentaires.

Les mesures recensées suivent les axes stratégiques établis dans la charte de la manière suivante :

> Assurer un niveau de services et d'équipements de qualité par :

- la mise en commun d'équipements: Home médicalisé, stand de tir, transports publics, transports publics et scolaires, unité d'accueil extrascolaire ;
- la mise en commun des ressources humaines et matérielles, et information à la population.

> Créer une structure d'accueil économique régionale par :

- la création et la planification d'une zone d'activités microrégionale

> Valoriser l'environnement naturel et bâti par :

- la création de réseaux touristiques et de loisirs.

Il ressort que les 10 actions identifiées sont plutôt d'ordre organisationnel que spatial. A ce stade, certaines de ces actions sont déjà bien avancées, comme la zone d'activités ou la mise en commun des ressources matérielles, alors que pour d'autres, il

¹ Terme de référence sur la charte de la Microrégion de la Haute-Sorne, Canton du Jura, décembre 2003

reste encore à déterminer de manière plus spécifique la mise œuvre.

1.4 Structure et contenu

Chaque action identifiée se présente sous forme de fiche. Chaque fiche contient les points suivants.

- > le diagnostic
- > les objectifs
- > les mesures
- > la mise en œuvre
- > les instances concernées
- > Le budget
- > le calendrier
- > l'état d'avancement
- > les références

Le comité de pilotage se charge de compléter et d'organiser le bon fonctionnement de ces éléments au fur et à mesure de l'état d'avancement des projets et de leur réalisation.



Date de mise à jour : 06.06.2005

ACTION 1 : HOME MEDICALISE

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Assurer des services et des équipements publics de qualité

Objectifs

- Répondre aux attentes de la population locale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- Augmentation de la population âgée, nécessitant des soins
- Présence d'un EMS à Bassecourt
- Centre de soins à domicile à Bassecourt
- Nombre de lits actuellement suffisants, ne couvrant pas les besoins futurs
- Manque d'établissement alternatif à un EMS, comme un système de prise en charge partiel

OBJECTIFS

- Répondre à la demande locale et régionale en créant une unité de logements « protégés » pour personnes âgées
- Créer un établissement médico-social unique pour la Microrégion
- Intégrer cette nouvelle structure au tissu social du quartier ou du village
- Assurer la coordination entre les demandes en cours au niveau cantonal

MESURES

- Situer une unité de logements protégés à proximité du périmètre de l'EMS, à Bassecourt
- Proposer également une aide médico-sociale ponctuelle aux personnes âgées
- Etablir une convention de gestion et de financement pour l'accueil des personnes âgées de l'ensemble de la région à l'exemple de celle qui lie Bassecourt à Glovelier

| | |
|--|--|
| <p>MISE EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le programme : besoins régionaux, exigences cantonales • Confirmer la localisation et assurer la mise à disposition des terrains • Développer un modèle de financement • Développer le projet de construction | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le canton : Action sociale et service de la Santé, SAT • La commune de Bassecourt • Le directeur de l'EMS |
|--|--|

| | |
|---|--|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget pour la première phase | <p>CALENDRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2006-2007 |
|---|--|

ETAT D'AVANCEMENT

- Etude à lancer : première phase par une commission MRHS

REFERENCES



ACTION 2 : STAND DE TIR

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Assurer des services et des équipements publics de qualité

Objectifs

- Répondre aux attentes de la population locale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- Un stand de tir régional est situé à Bassecourt - Develier
- Des stands de tir communaux sont situés à Soulce - Undervelier - Boécourt
- Selon les directives cantonales, les stands de tir communaux ne bénéficieront plus de subvention de l'Etat

OBJECTIFS

- Créer un stand de tir intercommunal unique
- Supprimer les stands de tir qui ne seront plus utilisés

MESURES

- Confirmer la localisation du centre de tir microrégional à Bassecourt – Develier
- Adapter, le cas échéant agrandir le stand de tir de Bassecourt
- Assainir les stands de tir locaux si nécessaires et pour autant que le financement privé soit assuré (sociétés de tirs)
- Etablir des conventions pour l'utilisation du stand de tir entre les communes

| | |
|---|---|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'administration cantonale prendra contact avec les communes dans le cadre d'une étude lancée pour recenser les besoins des différentes communes | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le canton • Les communes de Bassecourt, Courfaivre, Saulcy, Soulce, Undervelier (en priorité) |
|---|---|

| | |
|--|--|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget : étude menée dans un premier temps par le canton | <p>CALENDRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2006-2007 |
|--|--|

ETAT D'AVANCEMENT

- Début de l'étude cantonale en 2005
- Réalisation prévue pour 2008

REFERENCES



Date de mise à jour : 06.06.2005

ACTION 3 : TRANSPORTS PUBLICS

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Assurer des services et des équipements publics de qualité

Objectifs

- Répondre aux attentes de la population locale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- Présence d'un réseau de transports en commun varié (CFF ,CJ, Car postaux, etc.)
- Fréquences insuffisantes
- Gares peu attractives et quelques fois mal situées par rapport à l'urbanisation,
- Le coût d'entretien et de gestion des infrastructures est élevé dans un territoire à faible densité de population dispersée.

OBJECTIFS

- Améliorer la desserte par transports en commun.
- Améliorer la fonction d'interface des gares.
- Promouvoir les transports complémentaires et alternatifs

MESURES

- Lancer une étude préparatoire

| | |
|---|--|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de réflexion de transport avec un représentant de chaque commune, des représentants du canton et des transporteurs. • Déterminer le potentiel d'amélioration : définition des besoins et de l'offre, limites financières, | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 7 communes • Le canton : services des Transports et énergie • CFF, CJ |
|---|--|

| | |
|--|---|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget | <p>CALENDIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2006-2007 |
|--|---|

ETAT D'AVANCEMENT

REFERENCES



ACTION 4 : TRANSPORTS SCOLAIRES

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Assurer des services et des équipements publics de qualité

Objectifs

- Répondre aux attentes de la population locale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- Un réseau de transports en commun varié (CFF ,CJ, Car postaux, etc.) est présent
- L'organisation des transports scolaires est communale
- Les transports scolaires et les autres transports en commun doivent être coordonné, à l'exemple de Boécourt
- Chaque commune a un établissement scolaire qui accueille le cycle primaire
- Un seul établissement scolaire secondaire est situé à Bassecourt
- Le coût d'entretien et de gestion des infrastructures est élevé

OBJECTIFS

- Harmoniser les transports scolaires
- Maîtriser et contenir leur coût
- Coordonner l'offre des TC et les transports scolaires
- Agir sur les horaires scolaires pour harmoniser les transports

MESURES

- Lancer une étude préparatoire

| | |
|---|--|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe opérationnel de transport avec un représentant de la commune de Glovelier, Bassecourt, Boécourt, Courfaivre et un représentant pour les communes de Saulcy-Soulce et Undervelier • Définir un cahier des charges: recenser les besoins, le potentiel d'amélioration, établir des principes d'organisation des réseaux et d'horaire, trouver un mode de financement • Mandater un étudiant du programme « Eurodyssé » | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 7 communes • Les directeurs des établissements scolaires • Le canton : services des Transports et énergie |
|---|--|

| | |
|--|--|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget | <p>CALENDRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2006-2007 |
|--|--|

ETAT D'AVANCEMENT

REFERENCES



ACTION 5 : ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Assurer des services et des équipements publics de qualité

Objectifs

- Répondre aux attentes de la population locale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- Il n'existe pas de structure d'accueil pour les enfants en dehors de l'école
- Il manque de places dans les crèches existantes
- Les heures de scolarisation des enfants sont hétérogènes au sein du cycle primaire et entre le cycle primaire et le secondaire

OBJECTIFS

- Prise en charges des enfants en dehors des heures scolaires
- Organiser des activités extrascolaires entre les différentes communes
- Localiser un centre d'accueil pour les jeunes
- Créer une ludothèque
- Créer un réseau de crèches ou de gardiennage

MESURES

- Développer une pré-étude

MISE EN OEUVRE

- Créer un groupe de travail
- Recenser les besoins
- Examiner le potentiel d'utilisation et la capacité d'accueil des structures existantes (ludothèque et maison de bourgeoisie, recenser les locaux disponibles)

INSTANCES CONCERNEES

- Les 7 communes
- Les associations des usagers
- La ludothèque
- Le canton : Service de la jeunesse

BUDGET

- Sans budget

CALENDRIER

- 2006-2007

ETAT D'AVANCEMENT

- Un premier contact a été organisé le 2 juin 2004 entre la ludothèque et le comité de pilotage

REFERENCES



ACTION 6 : RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Assurer des services et des équipements publics de qualité

Objectifs

- Répondre aux attentes de la population locale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- Chaque commune possède ses services administratifs, ses équipements et son matériel
- Les coûts de gestion et de l'entretien des services sont lourds pour toutes les communes et plus particulièrement pour les trois communes de montagnes

OBJECTIFS

- Partager les tâches administratives et les ressources matérielles
- Faciliter les échanges entre les communes et l'Etat
- Rationaliser les tâches administratives des communes dans un souci d'économie de moyen
- Créer un service technique commun

MESURES

- Unifier les procédures administratives
- Constituer une communauté d'achat de matériels
- Distribuer et attribuer les tâches entre les communes
- Etablir les modalités de partage des frais des tâches et d'exploitation du matériel

| | |
|--|---|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <p>Etablir deux groupes de travail pour étudier la mise en commun des ressources existantes :</p> <p>« Groupe administratif »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lister les services/prestations communes • Organiser la gestion des services communs. <p>« Groupe des travaux techniques »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lister le matériel commun • Trouver un mode de gestion du matériel • Etablir une convention | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 7 communes |
|--|---|

| | |
|--|---|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget | <p>CALENDRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cours, → 2007 |
|--|---|

ETAT D'AVANCEMENT

- Groupes de travail constitués
- Premier bilan établi
- Convention de partage du matériel établie

REFERENCES



ACTION 7 : INFORMATION A LA POPULATION

REFERENCE A LA CHARTE
Objectif

- Information au sens de l'article 4 LAT

DIAGNOSTIC

- Le concept de la Microrégion et ses activités sont peu connus du public
- Il n'existe pas de moyen d'information au niveau de la MRHS
- Chaque commune gère par le biais de son exécutif et des moyens de communication usuels, l'information à la population

OBJECTIFS

- Rassembler les acteurs autour du concept de la Microrégion (population, entreprise, association, etc)
- Améliorer la communication entre les autorités et la population
- Informer la population des activités menées par le comité de pilotage pour la MRHS

MESURES

- Créer un « tous-ménages »
- Développer la communication et l'information auprès des différents partenaires

| | |
|---|--|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de communication et définir les modalités | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité de pilotage |
|---|--|

| | |
|--|--|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frs. 5'000.-- | <p>CALENDRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mai-juin 2005 |
|--|--|

ETAT D'AVANCEMENT

- Participation de la MRHS à la manifestation d'Arcom en 2003 et 2004.
- Etablissement du « Tous-ménages » pour la séance d'information du 15 juin 2005.

REFERENCES

- Article paru dans la presse : le quotidien jurassien : « La microrégion, un relais vers la fusion des communes, 5 juin 2003
- Tous-ménages : « La Microrégion de la Haute-Sorne : pour mieux vivre unissons nos forces » juin 2005



ACTION 8 : ZONE D'ACTIVITES MICROREGIONALE

REFERENCE A LA CHARTE

Axes stratégiques

- Créer une structure d'accueil économique régionale

Objectifs

- Développer les emplois dans la microrégion

DIAGNOSTIC

- 2'900 emplois dans la MRHS, concentrés dans la plaine
- Résistance des actifs de la Microrégion par rapport à l'agglomération de Delémont
- Excellente accessibilité des transports individuels (TI) et des transports en commun (TC) dans la plaine

OBJECTIFS

- Créer des emplois dans la MRHS
- Créer une zone d'activités intercommunale pour des activités de niveau régional.
- Planifier une aire d'accueil pour poids lourds.
- Impliquer des acteurs et des investissements locaux
- Situer cette ZA de manière optimale en fonction des besoins, accès et infrastructures existantes

MESURES

- Etablir la ZA intercommunale à Glovelier
- Adapter les documents de planification (plan d'aménagement), élaborer un plan spécial, et le plan d'équipement des terrains (partiel)
- Confier un mandat à un bureau extérieur (aménagiste et ingénieur)
- Mener les démarches en vue de la maîtrise foncière (groupe opérationnel)
- Elaborer la forme juridique de la ZA

MISE EN OEUVRE

- Créer un groupe opérationnel chargé de la gestion du projet (Représentants des 7 communes et représentants du canton)
- Constituer une association ad hoc pour l'élaboration du projet

INSTANCES CONCERNEES

- Les 7 communes, en priorité communes de Glovelier, Bassecourt, Boécourt, Courfaivre
- Le canton : Service de Développement économique

BUDGET

- Frs. 100'000.--

CALENDRIER

- 2005-2006

ETAT D'AVANCEMENT

- Groupe de travail de la zone d'activités intercommunale constitué
- Premier bilan établi

REFERENCES

- Rapport sur la zone d'activités microrégionale, Urbaplan, septembre 2004, modifié en juin 2005
- Le projet de la ZARD (zone d'activités régionale de Delémont)



ACTION 9 : ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES

REFERENCE A LA CHARTE
Axes stratégiques

- Créer une structure d'accueil économique régionale

Objectifs

- Développer des emplois

DIAGNOSTIC

- Il existe des zones d'activités et des locaux disponibles dans presque chaque commune de plaine

OBJECTIFS

- Utiliser le potentiel disponible existant pour accueillir d'autres activités de niveau communal

MESURES

- Recenser le potentiel disponible
- Développer des moyens pour assurer la promotion

| | |
|---|---|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe opérationnel chargé de la gestion et de la promotion • Recenser les sites et locaux disponibles et élaborer une base de données en collaboration avec le Bureau cantonal de développement économique. | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de travail de la zone d'activités intercommunales • Les 7 communes, en priorité communes de Glovelier, Bassecourt, Boécourt, Courfaivre • Le canton : Bureau du Développement économique |
|---|---|

| | |
|--|---|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget | <p>CALENDIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2005-2007 |
|--|---|

ETAT D'AVANCEMENT

- Groupe de travail de la ZAI intègre cette problématique dans une réflexion générale
- Un premier recensement est réalisé dans les communes de Bassecourt, Boécourt, Courfaivre, Glovelier. Il manque encore les communes de Saulcy, Soulce, Undervelier

REFERENCES



Date de mise à jour : 06.06.2005

ACTION 10 : TOURISME ET LOISIRS

REFERENCE A LA CHARTE
Axes stratégiques

- Valoriser l'environnement naturel et bâti

Objectifs

- Développer une identité environnementale régionale
- Regrouper les ressources dans un souci d'économie de moyens

DIAGNOSTIC

- La MRHS a un environnement naturel intéressant
- Présence d'activités et d'équipement touristiques liés à la nature
- Présence d'un patrimoine architectural d'intérêt régional
- Le potentiel touristique existant est peu mis en valeur

OBJECTIFS

- Valoriser les atouts touristiques et de loisirs de la MRHS
- Développer un réseau d'activités lié à la nature
- Développer des activités culturelles
- Faciliter le tourisme en famille
- Promouvoir le patrimoine bâti et naturel
- Créer une source de revenu supplémentaire pour les agriculteurs
- Faire connaître la région au-delà de ses frontières
- S'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement

MESURES

- Proposer des activités culturelles et de loisirs autour du patrimoine naturel et bâti
- Etablir des parcours thématiques
- Se rattacher au projet de la « Valdorée »
- Collaborer avec des centres touristiques existants (Jura évasion)
- Créer un symbole touristique de la MRHS
- Encourager les propriétaires à la rénovation des anciens bâtiments (recensement à établir).
- Créer des structures d'hébergement pour les familles

| | |
|---|--|
| <p>MISE EN OEUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer différents groupes de travail pour développer des actions ciblées (Jura Evasion) • Partenaire potentiel : la commune de Soulce et son PAC | <p>INSTANCES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communes de Saulcy-Soulce-Undervelier (en priorité) |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans budget pour l'instant | <p>CALENDRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2006-2008 |
|---|--|

ETAT D'AVANCEMENT

REFERENCES

Sauvegarde du patrimoine rural, commune de Soulce: Plan d'action 2000-2015, , Natura, février 1999